



SPECIAL SYNDIQUES CGT DDFIP LOT-ET-GARONNE

Compte rendu de la réunion informelle avec le Délégué du directeur général le 16 février 2015.

La section CGT Finances publiques 47 était représentée par Michel Rabillard, Gilbert Sottit, Gallien Grimal et Pierre Molinier,

Nous avons abordé la réunion par le volet emploi.

En 6 ans, nous avons constaté que 88 emplois ont été supprimés dans les services de la DDFIP Lot-et-Garonne soit près d'un emploi sur six existants en 2010.

Nous avons exprimé nos craintes : missions supprimées, sites et services fermés et concentrés, Nous avons insisté sur les corollaires : la souffrance au travail, les conditions de travail et d'accueil de plus en plus déplorables,

Réponse :

Les suppressions d'emplois ne relèvent pas du Directeur général ; Ces suppressions pèsent mais il est fort probable que la situation ne va pas changer.

Des agents sont en souffrance au travail. Il faut tout faire pour que des agents et des cadres ne soient pas en situation de souffrance. Nous avons des structures d'écoute.

Avec moins d'effectif, il faut faire bouger les lignes ; La dématérialisation n'a pas toujours porté ses fruits mais bien menée, des résultats sont possibles.

Les simplifications sont un moyen de progrès (exemple de la dernière en date la dématérialisation du timbre). L'intégration des changements d'adresse après accord avec la Poste est une avancée indéniable.

La fermeture au public aura un impact favorable sur nos conditions de travail.

Suite à nos remarques, le Délégué du directeur général a reconnu que la dématérialisation a des limites (télédéclaration et télépaiement des toutes petites entreprises),

L'effet des simplifications est limité par la complexité de notre législation (crédit emploi compétitivité, mesures d'économie d'énergie, revenu foncier), Les responsables sont les parlementaires,

Le Délégué a insisté sur le bien fondé de la limitation des heures d'ouverture. Quand on est à l'accueil , on est à l'accueil. Si on travaille sur une autre mission, on se consacre à cette autre mission.

24 % des usagers dans le Lot et Garonne se sont déplacés auprès des centres de finances publiques pour une question de recouvrement. Quelle est l'utilité ?

La République ne doit laisser personne sur la route mais au moins 75% n'ont pas nécessairement besoin.

Voilà une analyse directe. On est loin d'adopter les moyens aux besoins.

Le DDFIP de Lot-et-Garonne précise que nous avons les mêmes missions, la même manière de faire l'accueil, alors que les emplois sont supprimés
Cela a le mérite d'être clair,

Pour les horaires, il est précisé qu'il doit être tenu compte des spécificités locales. Cela a été déjà fait : Mézin est ouvert deux fois par mois et sans doute à l'avenir une fois par mois. Aiguillon est fermé l'après midi,

Nous constatons qu'il s'agit de spécificités locales mais... dues à l'emploi,

Le Délégué a réaffirmé l'importance du contrôle fiscal. Le tissu fiscal évoluant, cela peut aboutir à une survérification sur certains territoires . La carte du tissu fiscal et ainsi du contrôle fiscal en résultant doit être mise à jour.

Le contrôle fiscal est une chaîne (programmation avec BCR et PCE, service vérificateur, service de recouvrement SIE ou PRS), Il faut combiner l'ensemble des éléments pour être efficace et éviter un maillon faible. Mais en la matière, rien n'est arrêté.

Deux axes se profilent tout de même :

- mettre l'accent sur la qualité du contrôle et le recouvrement
- La liberté de choisir entre CSP et CFE afin d'adapter les moyens au contexte d'intervention dans une logique de plus grande efficacité.

Après cette intervention, les autres points n'ont pu être abordés en raison du départ du délégué interrégional qui ne pouvait s'attarder davantage. La séance a donc été levée.

Nous ne manquerons pas d'évoquer ces points dans l'optique d'une prochaine rencontre.